



École de NEUVECELLE

Fonctionnement des Services Périscolaires

Cantine / Bus / Garderie

2019-2020

Guichet périscolaire

La commune de Neuvecelle propose aux parents d'enfants scolarisés au Groupe scolaire Robert Magnin (école maternelle et élémentaire) les 3 services périscolaires suivants : **pause méridienne (cantine+surveillance), garderie et bus communal.**

Vous trouverez dans ce document les principales informations concernant leur fonctionnement. Bien que l'école se situe sur un emplacement provisoire pour l'année 2019/20, le fonctionnement des services périscolaires est peu modifié.

Personne de contact au Guichet Périscolaire

Guichet périscolaire municipal (Cantine/Bus/Garderie)

Responsable : Madame Marie GRANGER

Bâtiments provisoires : 890 avenue du Léman, 74500 Neuvecelle, local situé près de l'entrée de l'école maternelle

Tél. : 06 29 86 11 22, Boîte aux lettres : située à l'entrée de la salle d'animation

Mail : guichet.periscolaire@mairie-neuvecelle.fr

Horaires d'ouverture en période scolaire :

- **Lundi et vendredi : de 8h00 à 12h00**
- **Mardi et jeudi : de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00**

Principaux changements 2019-2020

Sujets	2018-2019	2019-2020
Nouveau site école modulaire	Groupe Scolaire Robert Magnin, 64 chemin chez Duret, 74500 Neuvecelle	École modulaire, salle d'animation 890 Avenue du Léman, 74500 Neuvecelle
Nouveau trajet de bus et nouveaux horaires		Ajout de l'arrêt « Milly » Suppression de l'arrêt « cimetière »
Ajout d'une tranche de Quotient Familial (QF)	Tranche « plus de 3000 » Tarif de 7,50€ pour la cantine	Ajout d'une tranche « 3001 -4000 » Avec un tarif distinct de 7€ pour la cantine. Tranche « plus de 4000 », tarif de 7,50€ pour la cantine

Baisse des tarifs bus	Tarifs échelonnés selon les tranches QF de 0,20€/trajet à 1,20€/trajet	Tarifs échelonnés selon les tranches QF de 0,20€/trajet à 0,80€/trajet
Absence excusée sans certificat médical	Annulation possible du bus et de la garderie jusqu'au matin sans frais, tarif cantine à 50% en cas d'absence excusée	Fin des annulations : inscription = paiement. Sauf si un certificat médical est fourni pour justifier l'absence.
Gestion des impayés	Relances et pénalités en cas de retard de paiement	Après une relance, transmission de la dette au Trésor Public qui se charge du recouvrement.
Personnes à alerter et/ou autorisées à prendre votre enfant	Guichet saisit dans eTicket les coordonnées des personnes	Les parents saisissent dans eTicket les coordonnées des personnes, dans l'onglet « Tiers »
Départ de l'enfant après 18h30 à la Garderie	Surcoût d'une demi-heure au tarif du quotient familial	Chaque minute après 18H30 sera facturée 1€

Plan du site de l'école provisoire



1. Informations générales

1.1. Structure horaire de la semaine

Lundi, mardi, jeudi et vendredi les horaires sont les suivants

- **La classe** a lieu de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30
- La **Garderie** accueille les enfants :
Le matin de 7h30 à 8h20
Le soir de 16h30 à 18h30
- Le **Bus scolaire** offre :
2 tournées le matin et à 16h30,
1 tournée le midi à 11h30 et 13h30.
- Le **Restaurant scolaire** propose la restauration et la surveillance entre 11h30 et 13h20. Il y a 2 services.

Il est recommandé, dans la mesure du possible, qu'un enfant ne passe pas plus de 10 heures par jour en collectivité (heures scolaires + bus + garderie + cantine).

1.2. Guichet Périscolaire

Point de contact des Parents

La Coordinatrice est pour les parents le point de contact privilégié pour tout renseignement. ATTENTION, elle ne transfère pas d'information aux directions des écoles. Les Parents doivent avertir eux-mêmes la Direction de l'école en cas d'absence.

1.3. Logiciel *eTicket*

La Municipalité met à disposition de tous les parents le logiciel *eTicket* afin de faciliter les démarches pour tout ce qui concerne :

- **L'inscription** sur le planning de votre enfant à un service
- Le **paiement des factures** : via internet avec votre carte bancaire, ou exceptionnellement par chèque à l'ordre du Trésor Public
- La **visualisation des données de la famille** avec possibilité d'en modifier certaines
- L'inscription des **Parents Bénévoles** au planning **Support repas** pour le restaurant scolaire
- La diffusion d'**informations générales** : menus des repas, mode d'emploi ...

eTicket permet donc aux parents de réaliser facilement, sans formation particulière, toutes ces tâches sur internet, ou depuis une **application sur smartphone**.

Un mode d'emploi détaillé est disponible sur le Portail Famille dans l'espace Téléchargement.

Pour les familles rencontrant des difficultés d'accès à internet ou ne disposant pas de poste informatique, le **Guichet périscolaire met à disposition un poste informatique** pour que vous puissiez faire vos démarches.

1.4. Vos démarches et les documents à fournir

Voici les démarches que vous devez entreprendre pour inscrire vos enfants à ces 3 services :

Etape 1 - Formalités à accomplir au **plus tard le jeudi 20 juin 2019**

Si vous avez en 2018-2019 un enfant inscrit à l'école de Neuvecelle et vous utilisez déjà eTicket, vous devez :

- Contrôler et mettre à jour les données **de votre dossier dans eTicket** (ex : N° téléphone)
- nouveau** → Saisir toutes les personnes à alerter ou autorisées à prendre votre enfant dans l'onglet « Tiers »
- Lire ce présent document et le **règlement des services périscolaires**
- Fournir de préférence via eTicket : une **attestation d'assurance scolaire par enfant** (responsabilité civile + individuelle accident)
- Si vous avez un nouvel enfant à inscrire : remplir le formulaire papier **Fiche d'inscription aux services périscolaires : 1 par enfant** (Ce formulaire est disponible au Guichet périscolaire, à la Mairie et sur le site www.mairie-neuvecelle.fr)
- Déposer en personne le **bordereau de retour** au Guichet périscolaire **au plus tard le jeudi 20 juin 2019**.

Si vous êtes une nouvelle famille et vous n'avez pas encore accès à eTicket, vous devez :

- Remplir les formulaires papier suivants :
 - **Fiche de renseignements de la Famille pour les services périscolaires : 1 par famille.**
 - **Fiche d'inscription aux services périscolaires : 1 par enfant**Ces formulaires sont disponibles au Guichet périscolaire, à la Mairie et sur le site www.mairie-neuvecelle.fr.
- Lire ce présent document et le **règlement des services périscolaires**
- Fournir les documents suivants (papier) :
 - ✓ Une **attestation d'assurance scolaire par enfant** (responsabilité civile + individuelle accident)
 - ✓ Une copie de l'**Avis d'imposition 2018** (sur les revenus 2017)
 - ✓ Le dernier justificatif de paiement d'allocations **familiales** (CAF et/ou Suisse)
- Déposer en personne le **bordereau de retour** et l'ensemble du dossier au Guichet périscolaire **au plus tard le jeudi 20 juin 2019**.
- Dès réception par le Guichet, celui-ci saisira votre dossier et vous donnera vos codes d'accès au logiciel eTicket
- Saisir toutes les personnes à alerter ou autorisées prendre votre enfant dans l'onglet « Tiers »

Attention, tout dossier remis après cette date fera l'objet d'une pénalité de 10 €.

Etape 2 - Inscription au planning à accomplir au **plus tard le lundi 26 août 2019**

Les familles ont jusqu'au **lundi 26 août** (date de clôture pour la semaine de la rentrée) pour accéder **dans eTicket** afin de saisir **sur le Planning leurs inscriptions** à la Cantine, au Bus et à la Garderie.

La rentrée aura lieu le lundi 2 septembre 2019

2. Généralités concernant les 3 services

2.1. Saisie du Planning dans *eTicket*

Le Planning dans *eTicket* permet de saisir :

- Soit pour une utilisation **régulière** : semaine type reproduite pour toutes les semaines de l'année scolaire (chaque jour, ou chaque lundi et mardi par exemple).
- Soit pour une utilisation **occasionnelle**.

2.2. Contrôle de capacité

En l'état actuel et avec les moyens à disposition, la capacité des services est la suivante :

- Cantine : 180 enfants
- Bus matin et soir : 64 places, Bus 11h30 et 13h30 : 32 places
- Garderie du matin : 52 enfants
- Garderie du soir : 70 enfants

Le contrôle de capacité s'effectue lors de l'inscription chaque jour sur le Planning. Il est donc possible que *eTicket* vous informe que l'inscription de votre enfant n'est pas possible un certain jour car le service est complet. Dans ce cas, les parents doivent chercher une autre solution.

2.3. Clôture des inscriptions au Planning

Pour les 3 services, les inscriptions sur le Planning seront clôturées de la façon suivante :

Pour Lundi et Mardi : le Mercredi de la semaine précédente à 23h55

Pour Jeudi et Vendredi : le Lundi de la même semaine à 23h55

Les inscriptions sont non-modifiables après clôture. Même en cas d'absence, l'inscription sera facturée. Le planning figé apparaît en « grisé » sur *eTicket*. Ni inscription ni annulation de dernière minute ne seront prises en compte par le guichet.

2.4. Tarifs

Les tarifs sont votés par le Conseil Municipal. Ils sont basés sur le Quotient Familial municipal qui permet de moduler les tarifs pratiqués en fonction des revenus du foyer.

Voici les tranches de QF et les tarifs des 3 services :

Tranches de Quotient Familial	Cantine (1jour)	Bus (1 trajet)	Garderie (1/2 heure)
0 à 400	2,30 €	0,20 €	1,00 €
401 à 800	3,00 €	0,30 €	1,00 €
801 à 1200	4,00 €	0,40 €	1,00 €
1201 à 1600	5,00 €	0,50 €	1,25 €
1601 à 2000	5,50 €	0,50 €	1,25 €
2001 à 2500	6,00 €	0,60 €	1,40 €
2501 à 3000	6,50 €	0,60 €	1,40 €
3001 à 4000	7,00 €	0,70 €	1,50 €
plus de 4001	7,50 €	0,80 €	1,50 €

Particularités pour la Garderie

La facturation se fait à la ½ heure de présence. Le pointage se fait par le personnel de la garderie directement dans le logiciel à l'arrivée le matin ou à la sortie le soir. Le temps qui fait foi est l'heure de l'ordinateur utilisé. Une marge de 5 minutes est intégrée dans le logiciel.

2.5. Calcul du Quotient Familial Municipal

Le QF est calculé sur la base des informations contenues sur le dernier **Avis d'imposition** délivré par l'Administration fiscale française.

Pour la période **Septembre – Décembre 2019**, le QF sera basé sur l'**avis d'impôt 2018 sur les revenus de 2017**.

Dès **janvier 2020**, le QF sera basé sur l'**avis d'impôt 2019 sur les revenus de 2018**.

La formule de calcul est la suivante :

$$\frac{(\text{Revenu Fiscal de Référence} / 12) + \text{allocations familiales mensuelles}}{\text{Nombre de parts fiscales}}$$

Les allocations familiales sont soit celles versées par la CAF, soit celles versées par les Cantons suisses, soit le cumul des deux. Le taux de change retenu pour les allocations en CHF est celui appliqué lors de l'avis d'imposition demandé.

Le QF est visible dans le dossier *eTicket* :



Informations complémentaires

Quotient familial

Par défaut de fourniture des éléments demandés, le guichet appliquera le QF de la tranche la plus élevée.

2.6. Absences

En cas d'absence, un certificat médical doit être fourni, au retour de l'enfant à l'école, pour annuler les frais de garderie, de bus et pour réduire les frais de cantine de 50%.

2.7. Présence sans être inscrit

Face à la saturation des services périscolaires et au vu de certains abus constatés, au cas où un enfant se présente à un des 3 services sans avoir été inscrit, le Guichet appliquera la procédure suivante :

- Cantine et Garderie : le Guichet contactera les responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'enfant. En cas d'impossibilité, une pénalité de 2 € sera facturée pour la Cantine et de 1 € pour la Garderie
- Bus : si le trajet n'est pas saturé, l'enfant sera accepté et une pénalité de 1 € sera facturée. Si le trajet est saturé, l'enfant sera refusé.

2.8. Facturation

La facturation des 3 services se fera MENSUELLEMENT en fin de mois sur la base des inscriptions et des contrôles de présence.

La facture sera détaillée et montrera pour chaque enfant et pour chaque activité les jours de présence et d'absence. Les pénalités figureront également.

La facture indique clairement la date limite de paiement (2^{ème} ou 3^{ème} mercredi du mois). Le délai de paiement varie entre 12 et 16 jours après la date de facturation.

La facture est transmise via le logiciel *eTicket*. Pour les parents ne disposant pas d'adresse mail, la facture est imprimée et envoyée par la Poste.

2.9. Paiement

Possibilités de règlement : vous pouvez régler les factures :

- soit par **carte bancaire** via *eTicket*
- soit par chèque au nom du Trésor Public à remettre à la responsable du guichet périscolaire.

La Mairie recommande fortement d'utiliser le paiement par carte bancaire, les règlements par chèque générant une lourdeur administrative et un risque important de perte.

Suivi des Impayés

La date limite de paiement apparaît clairement sur la facture. **Une fois l'échéance dépassée, la dette sera automatiquement transmise au Trésor Public** qui se chargera du recouvrement avec tous les moyens dont il dispose (saisie sur salaire, ...). Le paiement devra se faire à la Trésorerie d'Evian.

Un rappel de l'échéance de paiement s'approchant sera envoyé la veille de la date limite, par mail aux responsables référents *eTicket*.

En cas de difficultés, nous invitons les personnes à rencontrer la coordinatrice périscolaire ou le secrétariat de la Mairie.

3. Cantine

3.1. Présentation

La Commune de Neuvecelle propose aux parents des enfants scolarisés au groupe scolaire Robert Magnin un restaurant scolaire pendant la pause méridienne du lundi, mardi, jeudi et vendredi tout au long de l'année scolaire. La Commune assure le service du repas et la surveillance des enfants de 11h30 à 13h20.

Avant ou après le repas, les enfants restent en cours de récréation et sont surveillés par des animatrices accompagnées de parents bénévoles.

Ce service doit être utilisé prioritairement par les familles en ayant réellement besoin (en activité professionnelle, en formation, rdv particuliers...). La Municipalité tient à rappeler qu'il s'agit d'un service public facultatif rendu aux familles qui ne peut être considéré comme un acquis.

3.2. Organisation et fourniture des repas

La capacité actuelle est limitée à environ 180 enfants, répartis sur 2 services avec des effectifs équilibrés. Le premier service comprend les enfants de maternelle, complété avec une ou deux classe(s) d'élémentaire. Le second service est dédié aux classes d'élémentaire.

Les menus sont élaborés et livrés quotidiennement par la **Cuisine centrale des Hôpitaux du Léman** en liaison froide. Les plats sont ensuite réchauffés sur place au restaurant scolaire.

Les menus sont élaborés de manière à suivre la saisonnalité des fruits et légumes. Les menus intègrent régulièrement des produits de qualité biologique, des produits de terroir.

Les enfants souffrant d'**allergie alimentaire** et bénéficiant d'un PAI (plan d'accompagnement individualisé) se verront proposer un menu de substitution lorsque le menu standard comprend un allergène.

Le restaurant propose des menus « sans viande » et « sans porc ».

Les menus sont consultables à l'avance sur le logiciel *eTicket*, espace Téléchargement.

3.3. Parents Bénévoles

Indispensable

Le service de la cantine repose historiquement sur l'engagement des parents à venir aider au service et à la surveillance pendant la pause méridienne. Cet engagement permet d'assurer un coût du repas modéré et une qualité de l'encadrement et de l'accueil !

A ce jour, la cantine compte sur 4 parents bénévoles par jour. Si cela devait être remis en cause par manque de bénévoles, la Municipalité se verrait dans l'obligation d'augmenter le prix du repas.

Pour faciliter la gestion du planning des parents bénévoles, le logiciel *eTicket* offre une solution permettant aux parents volontaires de s'inscrire les jours où ils peuvent venir aider. Le parent est identifié comme « Bénévole » et peut **s'inscrire dans eTicket sur le Planning « Support repas »**.

La Coordinatrice périscolaire gère le planning qui est publié sur le Portail Famille dans *eTicket*.

Pour les parents, le repas est gratuit. Leurs enfants bénéficient également de la gratuité le jour où leur parent participe au service.

4. Transport scolaire (Bus communal)

4.1. Présentation

Le service de ramassage scolaire communal est un service public facultatif, payant et ne peut être considéré comme un acquis. Le bus dessert les quartiers les plus éloignés du groupe scolaire et qui lui sont accessibles. Les arrêts sont définis et les tournées sont optimisées en fonction des enfants inscrits. Le Bus accepte les enfants de maternelle et élémentaire.

4.2. Organisation

Le transport scolaire est assuré par un bus communal dont le **nombre de places est limité à 32 enfants**, un chauffeur et un accompagnateur/rice.

Soumis à autorisation auprès de la Direction Départementale de l'Équipement, il est organisé afin que le temps de transport soit le plus réduit possible, que chaque enfant ait une place assise et qu'une attention particulière soit apportée aux plus petits.

Le matin, le bus prend les enfants aux arrêts définis lors de 2 tournées et les amène à l'école au plus tard à 8h25. **Capacité = 64 enfants.**

A 11h30, le bus prend les enfants à la sortie de l'école et les dépose en 1 seule tournée à l'un des 12 arrêts définis. **Capacité = 32 enfants.**

A 13h30, 1 seule tournée permet de reprendre les enfants aux 12 arrêts pour une arrivée au plus tard vers 13h25. **Capacité = 32 enfants.**

En fin de journée à 16h30, le bus dépose les enfants lors des 2 tournées. **Capacité = 64 enfants.**

Les enfants arrivant à l'école le matin lors de la 1^{ère} tournée sont pris en charge par du personnel communal. Il en est de même pour les enfants affectés à la 2^{ème} tournée à la fin de l'école.

Arrêt de Bus

Pour le bon fonctionnement du service, les parents doivent indiquer l'**arrêt de bus** où les enfants seront ramassés et déposés. Il n'est pas possible de gérer des arrêts différents à l'aller ou au retour ainsi que selon les jours de la semaine !

L'arrêt de Bus est à renseigner sur le Bordereau de retour du dossier.

4.3. Arrêts et horaire des tournées

No arrêt	Liste des Arrêts officiels
0	Ecole modulaire
1	Services techniques
2	Parc de l'Abbaye – Buisson
3	Av de la Creusaz (croist rte Grande Rive)
4	Grande Rive (Crémaillère)
5	Grande Rive (avenue de Maraiche)
6	Gallia
9	Chemin des Houches (Impasse)
10	Mairie
11	Chemin des Moulins
12	Chemin de Gravannes
13	Parc de l'Abbaye (Containers)
14	Avenue Forchex
15	Chemin de Gravannes (Mi Tiesa)
16	Milly

Arrêt supprimé : Cimetière

Horaires du Bus scolaire valables en 2019-2020 (**Ecole provisoire près de l'église**)

Bus 8h30 – Tournée 1		
No	Nom arrêt	Heure
1	Services Techniques	7 :50
13	Parc de l'Abbaye – Containers	7 :53
2	Parc de l'Abbaye – Buisson	7 :54
3	Av de la Creusaz (croist Rte Gde Rive)	7 :56
4	Grande Rive (Crémaillère)	7 :58
5	Grande Rive (Av maraiche)	8 :00
6	Gallia	8 :02
0	Ecole modulaire	8 :05

Bus 8h30 – Tournée 2		
No	Nom arrêt	Heure
0	Ecole modulaire	8 :08
6	Gallia	8 :11
9	Chemin des Houches (Impasse)	8 :14
10	Mairie	8 :16
11	Chemin des Moulins	8 :18
14	Avenue Forchex	8 :19
15	Chemin de Gravannes (Mi Tiesa)	8 :20
12	Chemin de Gravannes (parking)	8 :21
16	Milly	8 :23
0	Ecole modulaire	8 :24

Bus 11h30		
No	Nom arrêt	Heure
0	Ecole modulaire	11 :35
16	Milly	11 :37
11	Chemin des Moulins	11 :40
14	Avenue Forchex	11 :41
15	Chemin de Gravannes (Mi Tiesa)	11 :42
12	Chemin de Gravannes (parking)	11 :43
10	Mairie	11 :45
9	Chemin des Houches (Impasse)	11 :47
6	Gallia	11 :49
5	Grande Rive (Av maraiche)	11 :51
3	Av de la Creusaz (croist Rte Gde Rive)	11 :52
4	Grande Rive (Crémaillère)	11 :54
13	Parc de l'Abbaye – Containers	11 :57
2	Parc de l'Abbaye – Buisson	11 :58
1	Services Techniques	11 :59

Bus 13h30		
No	Nom arrêt	Heure
1	Services Techniques	13 :00
13	Parc de l'Abbaye – Containers	13 :03
2	Parc de l'Abbaye – Buisson	13 :04
3	Av de la Creusaz (croist Rte Gde Rive)	13 :06
4	Grande Rive (Crémaillère)	13 :08
5	Grande Rive (Av maraiche)	13 :10
6	Gallia	13 :12
9	Chemin des Houches (Impasse)	13 :15
10	Mairie	13 :17
11	Chemin des Moulins	13 :19
14	Avenue Forchex	13 :20
15	Chemin de Gravannes (Mi Tiesa)	13 :21
12	Chemin de Gravannes (parking)	13 :22
16	Milly	13 :24
0	Ecole modulaire	13 :25

Bus 16h30 – Tournée 1		
No	Nom arrêt	Heure
0	Ecole modulaire	16 :35
16	Milly	16 :37
11	Chemin des Moulins	16 :40
14	Avenue Forchex	16 :41
15	Chemin de Gravannes (Mi Tiesa)	16 :42
12	Chemin de Gravannes (parking)	16 :43
10	Mairie	16 :45
9	Chemin des Houches (Impasse)	16 :47
6	Gallia	16 :49
0	Ecole modulaire	16 :52

Bus 16h30 – Tournée 2		
No	Nom arrêt	Heure
0	Ecole modulaire	16 :53
6	Gallia	16 :56
5	Grande Rive (Av maraiche)	16 :58
3	Av de la Creusaz (croist Rte Gde Rive)	16 :59
4	Grande Rive (Crémaillère)	17 :01
13	Parc de l'Abbaye – Containers	17 :04
2	Parc de l'Abbaye – Buisson	17 :05
1	Services Techniques	17 :06

5. Garderie

5.1. Présentation

La Mairie de Neuvecelle propose aux parents des enfants inscrits à l'école une Garderie le matin avant l'école, et le soir après la classe. La capacité d'accueil est de 65 enfants.

Ce service doit être utilisé prioritairement par les familles en ayant réellement besoin. La Municipalité tient à rappeler qu'il s'agit d'un service rendu aux familles qui ne peut être considéré comme un acquis.

Il est recommandé, dans la mesure du possible, qu'un enfant ne passe pas plus de 10 heures par jour en collectivité (heures scolaires + bus + garderie + cantine).

5.2. Organisation

La Garderie accueille les enfants inscrits à l'école de Neuvecelle sur 2 plages horaires le lundi, mardi, jeudi et vendredi :

- Garderie du matin : de 7h30 à 8h20,
- Garderie du soir : de 16h30 à 18h30.

Pour faire garder un enfant sur ces plages horaires, l'inscription doit être faite sur le logiciel *eTicket*.

Garderie du matin

Les enfants peuvent être déposés entre 7h30 et 8h20. Ils doivent être accompagnés par un adulte. Dès l'arrivée de l'enfant, l'heure sera enregistrée dans *eTicket* par le personnel de la Garderie.

Garderie du soir

De 16h30 à 18h30, les enfants peuvent être gardés et les parents (ou toute personne définie comme autorisée) peuvent venir les chercher. L'heure de départ de l'enfant sera enregistrée dans *eTicket* par le personnel de la Garderie. Prévoir d'apporter un goûter.

Calcul du nombre de ½ heures pour la facturation

Le logiciel calculera automatiquement le nombre de ½ heures facturées, en tenant compte d'une marge de 5 minutes.

Concrètement, 35 minutes de temps de garde ne donneront lieu à la facturation que d'1 seule demi-heure.

5.3. Ligne téléphonique spéciale Garderie

La Garderie dispose d'une ligne téléphonique dédiée. Les parents doivent l'utiliser uniquement en cas d'urgence pendant les heures de garderie. N° : **06 18 82 30 08**

6. Formulaires disponibles

6.1. Fiche de renseignements de la Famille

6.2. Fiche d'inscription aux services périscolaires (1 par enfant)

6.3. Bordereau de retour du dossier d'inscription